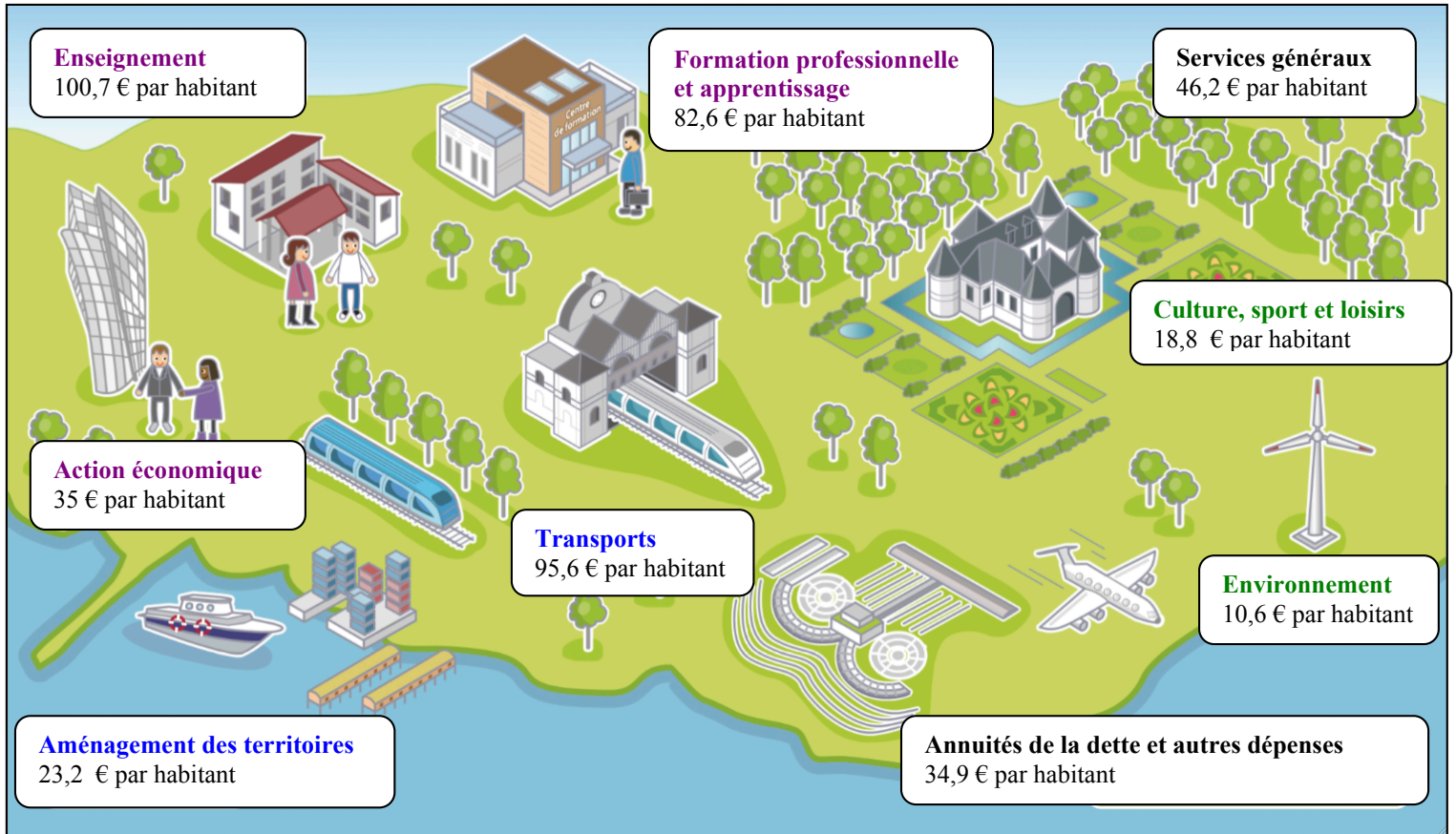


Chapitre 13 Les compétences des régions



1 Les compétences et dépenses des régions

Les régions dépensent environ 447 € par habitant et par an, répartis comme indiqué sur le document.

2 Extraits de la loi n° 82-213 du 2/3/1982

Article 1 : Les communes, les départements et les régions s'administrent librement par des conseils élus (...).

Titre III - Des droits et des libertés de la région.

Article 59 : Les régions sont des collectivités territoriales. Elles sont administrées par un Conseil régional élu au suffrage universel direct. Le Conseil régional règle par des délibérations les affaires de la région (...).

1. D'après les articles 1 et 59, quelles sont les différentes collectivités territoriales ? Comment sont-elles désignées ?

.....

2. Comment prennent-elles leurs décisions ?

.....

3. Quelles sont les principales compétences de la région ?

Quels sont ses principaux postes de dépenses ?

.....

4. Comment les collectivités territoriales interviennent-elles dans la vie quotidienne des citoyens ?

.....
